



Cirque de Mafate
La plaine aux Sables
97433 par Salazie

✉ samarantrekking@gmail.com
Site: www.samarantrekking.com
☎ 0692 33 74 59

Yannis SAMOU-ARAN
Diplômé d'Etat

Alpinisme
Accompagnateur en Montagne
V.T.T. en milieu Montagnard
Entraînement en Athlétisme

Siret: 38536568900020 / RCP 105630300 / Carte Professionnelle 97408ED0029

Modalité de paiement

30 % du montant total du séjour à compter de la signature des documents transmis par mes soins, avec la mention en manuscrit « Bon pour Accord, Lu et Approuvé » (facture et documents relatifs aux informations concernant le séjour).

Le paiement par chèque de banque, espèces, virement ou carte bancaire.

Le solde soit 70 % restant, 30 jours avant le départ du séjour par chèque de banque, espèces, virement ou carte bancaire uniquement sur notre site internet.
Une facture de ce solde vous sera transmise.

La confirmation à un séjour n'est validée qu'à compter de la date de réception de l'acompte.

Durée du séjour

Le premier jour du voyage, même si le rendez-vous est tard le soir, et le dernier jour du voyage, même si la dispersion est tôt le matin, sont compris dans la durée du voyage.

« Samaran Trekking » n'assume pas les frais supplémentaires occasionnés par les horaires matinaux ou tardifs de départ ou de retour. Les prix sont forfaitaires et ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou avoir en cas d'heure de départ ou d'arrivée matinal ou tardif.

Responsabilité

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, « Samaran Trekking » ne peut être tenu pour responsable notamment des événements suivants : retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle, perte de ces documents, circonstances imprévisibles et irrésistibles tel que grèves, événements sociaux, intempéries, ou tout événement de force majeure. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant, de même que toute excursion ou forfait réservé et non

consommé et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement. Dans le cas d'une interruption liée à l'état de santé du participant, une aide relationnelle lui sera apportée auprès des gérants de gîtes et hôtels afin de négocier une indemnisation des nuitées et repas, mais en aucun cas la responsabilité de « RandoMafate Océan Indien » ne peut-être engagée.

Annulation

- De votre part :

Vous devez me faire connaître votre décision d'annulation par courrier R.A.R., et c'est la date de réception de ce courrier qui déterminera la date de votre annulation. Si vous annulez votre séjour, pour quelque raison que ce soit, les sommes que vous avez versées vous seront remboursées sous réserves des retenues suivantes :

Si votre annulation a lieu :

- Plus de 60 jours avant le départ : une somme forfaitaire de 90 € par personne sera retenue.
- De 60 à 21 jours avant le départ : 30 % du total du prix du séjour seront retenus.
- De 20 à 8 jours avant le départ : 50 % du total du prix du séjour seront retenus.
- De 7 à 3 jours avant le départ : 75 % du total du prix du séjour seront retenus.
- Moins de 3 jours avant le départ : 100 % du total du prix du séjour seront retenus.

- De ma part :

Si je dois annuler un départ pour des raisons indépendantes de ma volonté, de santé ou faute de participants, je vous propose alors différentes solutions de remplacement, ou le remboursement intégral des sommes payées à « Samaran Trekking ».

Risques :

Vu le caractère sportif de ce séjour, je ne peux être tenu pour responsable et redevable d'aucune indemnité en cas de changement de date, d'horaire ou d'itinéraire prévus, en particulier si les modifications proviennent d'évènements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant votre sécurité (client). Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes mentionnés sur les documents de « Samaran Trekking », je ne peux être tenu pour responsable des incidents, accidents et dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente ou ne respectant pas ces consignes.

Bagages :

Les bagages et affaires personnelles demeurent en permanence sous la responsabilité des clients. Vos bagages sont souvent transportés par des véhicules affrétés ou taxi, en cas d'endommagement, « Samaran Trekking » ne pourra étudier aucune réclamation à ce sujet. Je vous recommande vivement de ne pas vous munir de vêtements ou objet de valeur au cours d'un séjour ou d'une activité. Dans ce cas, il vous appartiendra de souscrire une assurance destinée à garantir le remboursement de tels biens.

« Samaran Trekking » ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de perte ou de vol de vos bagages et/ou affaires personnelles lorsqu'ils sont confiés à un transporteur aérien ou en cas de négligence du participant (par ex : oubli ou absence de surveillance dans un lieu public, etc.).